Image not found or type unknown

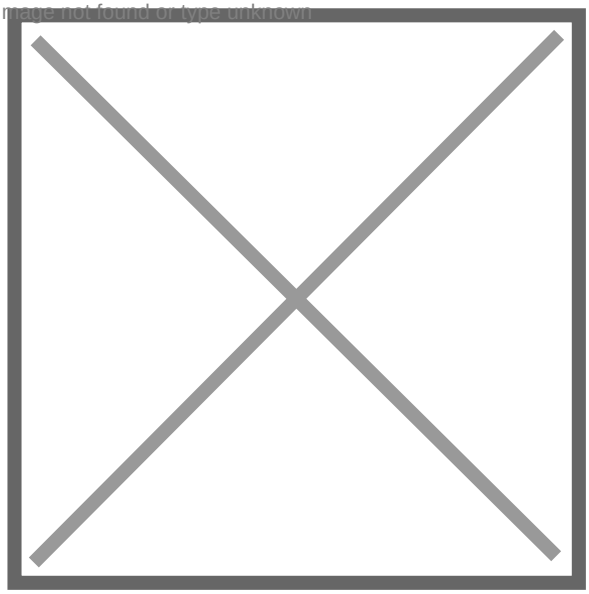

Deja jugé et reconvoquer

Par **MCgoupil**, le **18/06/2014** à **21:58**

Bonjour,

Le jugement s'est passer en février dernier, nous étions quatre et nous avons tous été acquitter. Mois de juin, la brigade des stups (qui avait gerer l'affaire la premiere fois), nous convoque à nouveau, nous demande de signer des papiers sur cette affaire, nous expliquant seulement qu'ils se sont trompés sur les dates lors de l'etablissement des proces verbaux. Nous refusons de signer, pour nous cette affaire est close.

Lors du jugement, le juge s'est indigner sur la présentation de l'affaire. Toute l'affaire (enquête sur trafic de drogue) est jugé sur des sms, aucune saisie et les faits sont portés sur un seul jour, veille de la garde à vue.

Par contre, nous n'avons jamais recu de courrier du tribunal sur notre relaxation.

La brigade veulent nous obligés à signer, et que l'on viennent tout les quatre en meme temps. Je me pose reelement la question: Est-ce legal?

Merci de votre réponse

Par **hitman 59000**, le **18/06/2014** à **23:56**

bonsoir surtout ne signer rien car y s'on peu être fait une erreur et y veulent la rectifier le juge vous a relaxer point barre qui ce démerde ne signer rien y peuvent pas vous obliger a signer si l'affaire a été jugé et en plus classer

Par **MCgoupil**, le **20/06/2014** à **16:18**

tout d'abord merci de me répondre
Nous avons reçu une convocation écrite, le jour dit, je ne pus me présenter à l'heure et les appeler en fin de journée.
on m'a répondu " les autres personnes convoqués ne sont pas venu non plus, on nous voulais tous les quatres pour signer un papier, une autre convocation sera envoyer".
2jours plus tard de nouveau convoque, je m'y rend, aucun des trois autre n'est présent, on me demande de signer un papier qui parle d'autre faits, d'autre dates en rapport avec l'histoire déjà jugée.
Je ne comprend pas et refuse de signer tant qu'il ne m explique pas correctement.
L'agent me répond que je suis obliger, mais m'enverra une nouvelle convocation.
De plus ils me disent que c'est la juge qui la demandée.
Et que je pourrais montrer ce papier à mon avocat qu'une fois signer.
Je n'avais pas pris d'avocat à l'époque, je vais essayer de joindre les autres protagonistes, qui eux avait pris un avocat, pour savoir si ils en savent plus
????? les faits jugés date du 1/12/2012, juge en 02/2014, acquitter, je suis perdu
si vous comprenez merci de m'éclairer.

Par **MCgoupil**, le **20/06/2014** à **20:43**

C ECRIT SUR CETTE FAMEUSE FEUILLE QUE L ON DOIT SIGNER RECIDIVE LEGAL

Par **hitman 59000**, le **22/06/2014** à **23:40**

bonsoir y serai bon de voir avec un avocat prendre conseil auprès de lui avant de signé quoique ce sois cdlt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés